



ARRETE N° 2022 - 409
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Intervention Maintenance Réseaux
Le Clos Vassal
Du Vendredi 28 Octobre 2022
Au Mercredi 8 Novembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de la Société BOISSEL – TSA 70011 – Chez SOGELINK – 69134 Dardilly Cedex, afin de réglementer la circulation et le stationnement, dans le cadre d'une intervention de maintenance du réseau, dans une chambre Télécom sur voirie, situé Le Clos Vassal, Du Vendredi 28 Octobre 2022 au Mercredi 8 Novembre 2022,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société BOISSEL est autorisée, dans le cadre d'une intervention de maintenance du réseau, dans une chambre Télécom sur voirie, à réglementer la circulation et le stationnement, LE CLOS VASSAL, Du VENDREDI 28 OCTOBRE 2022 au MERCREDI 8 NOVEMBRE 2022.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, et se fera en alterna manuel, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société effectue l'intervention.

ARTICLE 3 : La vitesse sera limitée à 30 Km/h

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires et affichage du présent Arrêté, seront mis en place par la société intervenante, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à l'Entreprise intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 21 Octobre 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

